

* COMPTE RENDU DE SEANCE *

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 17 février 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Gilbert BERANGER, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST, Gérard GROBET, Eric FROMAIN.

ABSENTS : Zeina KHAIR-LAFOND, Nathalie MULLOR, Dalida CHENOUNA.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Françoise CHAVAGNE à Nouredine MESBAHI, Issam OTHMAN à Riad CHERIF, Philippe NICOLINO à Daniel GOUX, Catherine GUILLEN-AVEZ à Corinne DUBOS, Adrien DRIOLI à Evelyne FONTAINE, Yannis AL MAHDI à Willy PLAZZI, Pascal MARION-BOURGEAT à Catherine LAVAL, Marguerite JEGER à Isabelle CHANVILLARD, Gilles GASCON à Yolande LOBA.

Monsieur Christophe MOISSARD, devenu conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Stéphane BOURNET ce jour à 13 h 40, n'a pu être convoqué à la séance et n'est donc pas présent.

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire informe l'assemblée de nouvelles démissions au sein du Conseil municipal : celles de Monsieur Patrick Puttevils effective au 31 janvier 2011, de Madame Dominique Perrin effective au 4 février 2011 et de Monsieur Philippe Meunier effective au 16 février 2011. Elle précise qu'en application des dispositions de l'article L 270 du code électoral, elle a alors appelé à siéger le 2 février Madame Nathalie Mullor, le 4 février Monsieur Stéphane Bournet et le 17 février Madame Dalida Chenouna, mais qu'elle a reçu ce jour-même 23 février à 13 h 40 un courrier de Monsieur Stéphane Bournet l'informant qu'il refusait de siéger.

Madame le Maire déclare donc installées en tant que conseillères municipales Madame Nathalie Mullor et Madame Dalida Chenouna (absentes mais n'ayant pas émis de refus de siéger) et annonce qu'en vertu de l'article L 270 précité, c'est Monsieur Christophe Moissard qui, à compter de ce jour, devient conseiller municipal en lieu et place de Monsieur Bournet (ce dernier ayant émis seulement aujourd'hui son refus de siéger, Monsieur Moissard n'a pu être convoqué à la présente séance : il sera dès demain appelé à siéger et définitivement installé lors de la prochaine séance).

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011.

Communication n°11.020 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de janvier 2011)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de janvier 2011.

Délibération n° 11.021 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste de chargé de mission au service Jeunesse

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix Pour et 6 abstentions), le Conseil Municipal DECIDE de créer, au sein du service Jeunesse, un poste de catégorie A sur le grade d'attaché principal territorial, chargé de mission « Cinéma et Image » ; DIT que la rémunération afférente à ce nouveau poste sera établie sur la base de l'échelle indiciaire applicable au grade d'attaché principal, complétée par le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité et par une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; PRECISE que s'il s'avérait qu'en application du 2° de l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 83-54, il devait être fait appel à un agent contractuel pour répondre aux besoins spécifiques du service, la rémunération de l'agent serait calculée sur la base de l'indice brut 821 des traitements de la fonction publique territoriale, complétée par le régime indemnitaire applicable par référence aux attachés principaux territoriaux et par la prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants figurent au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n°11.022 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions exceptionnelles 2011 - Complément

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2011 votées le 27 janvier 2011 en octroyant une aide financière pour des projets s'inscrivant dans le cadre éducatif du GS Pablo Neruda et des collèges Boris Vian et Gérard Philipe (total : 3.585,00 €).

Délibération n° 11.023 : URBANISME : Projet de révision n° 1 du P.L.U. (projet de Grand Stade) - Avis de la Commune

A la majorité (28 voix Pour, 6 voix Contre et 5 abstentions), le Conseil Municipal EMET un avis favorable à l'arrêt de projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu en vue de la réalisation d'un Grand Stade et de diverses activités d'accompagnement.

Délibération n° 11.024 : URBANISME : ZAC Berliet - Acquisition de l'assiette foncière du club-house tennis et du club-house pétanque (îlot C4)

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de l'assiette foncière du club-house tennis et du club-house pétanque de l'îlot C4 de la ZAC Berliet ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, lesquels sont estimés à 2.000 € seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 11.025 : URBANISME : Convention de servitude avec E.R.D.F. pour permettre le raccordement aux réseaux de l'installation photovoltaïque des usines-relais

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de permettre le raccordement de l'installation photovoltaïque des usines-relais situées rue Alexandre Grammont, APPROUVE la passation d'une convention de servitude à titre gratuit avec E.R.D.F., relative à la parcelle communale CR 130 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que la fiche d'identité « propriétaire » et le plan d'implantation, puis l'acte authentique.

= Arrivée de Monsieur Drioli à 19 heures 50 =

Délibération n° 11.026 : LOGEMENT : Programme Local de l'Habitat (PLH) - Mise en conformité avec la loi n° 2009-323 du 25/03/09 - Approbation de la fiche communale et des objectifs de production de logements sociaux pour la période 2011-2013

A la majorité (33 voix Pour et 6 voix Contre, abstention : 0), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la fiche communale relative à la mise en conformité du Programme Local de l'Habitat de l'agglomération lyonnaise avec les dispositions de la loi du 25 mars 2009 ; APPROUVE l'objectif de programmation d'environ 440 logements sociaux sur la période 2011-2013.

Délibération n° 11.027 : LOGEMENT : « Programme d'Intérêt Général loyers maîtrisés » du Grand Lyon - Participation financière de la Ville aux opérations

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la Ville au dispositif « Programme d'Intérêt Général loyers maîtrisés » du Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions d'attribution de subventions qui seront établies entre la Ville de Saint-Priest et les bénéficiaires, ainsi que tous documents afférents ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2042.

Délibération n° 11.028 : LOGEMENT : Projet de relogement des familles sédentarisées du 26 rue de Provence - Convention de participation financière avec « Grand Lyon Habitat »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant l'opération d'habitat adapté 95 route d'Heyrieux réalisée par l'organisme HLM « Grand Lyon Habitat » pour reloger les familles sédentarisées du 26 rue de Provence, APPROUVE telle que présentée la convention de participation financière avec « Grand Lyon Habitat » (coût estimé de l'opération : 2.022.612 € TTC ; subvention de la Ville : 149.167 € correspondant au déficit d'opération partagé à parité entre la Ville et le Grand Lyon ; frais de dépollution du terrain, assumés par le Grand Lyon : 88.200 €; subventions du Grand Lyon destinées à « Grand Lyon Habitat » : 237.367 €TTC) ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 20417 et les recettes à l'article 74751.

Délibération n° 11.029 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - Secteur de la ZAC Berliet

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME ainsi deux nouvelles voies de desserte de la ZAC Berliet :

- la voie de desserte de l'îlot C2 : « *rue Buster Keaton (1895 - 1966)* »,
- la voie de desserte de l'îlot C3 : « *rue Alice Guy-Blaché (1873 - 1968)* ».

La séance est levée à vingt heures vingt.

**Le Maire,
Martine DAVID**